



# RESSOURCES DESTINÉES AUX LOCATAIRES

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore, et incolore, qui provient du sol. Le radon est présent dans toutes les maisons et tous les types de bâtiments au Canada.

L'exposition prolongée à une concentration élevée de radon augmente le risque de développer un cancer du poumon.

Selon Santé Canada, le radon est la cause principale de cancer du poumon chez les non-fumeurs.



**VOUS POUVEZ ÉVITER L'EXPOSITION À  
UNE CONCENTRATION ÉLEVÉE DE RADON.  
PROTÉGER VOTRE SANTÉ EN MESURANT  
LE RADON DANS VOTRE MAISON.**



## DÉPISTAGE DU RADON

Le dépistage du radon est simple et abordable :  
[takeactiononradon.ca/fr/test-fr](http://takeactiononradon.ca/fr/test-fr)

- Vous pouvez facilement mesurer le radon dans votre espace de vie avec une trousse de dépistage à monter soi-même (environ 60 \$), ou demandez à votre propriétaire d'engager un professionnel pour effectuer la mesure.
- Il est recommandé de procéder à des mesures de radon sur 3 mois (ou 91 jours) pendant la saison hivernale ou lorsque les portes et les fenêtres sont généralement fermées.
- Les trousse de dépistage sont placées dans votre espace de vie principal, puis sont envoyées par la poste à un laboratoire pour analyse. Les résultats vous sont renvoyés directement.

## RÉDUIRE LES NIVEAUX ÉLEVÉS DE RADON

Atténuer ou réduire les concentrations élevées de radon peut être rapide et relativement peu coûteux : [carst.ca/Mitigation-Systems](http://carst.ca/Mitigation-Systems)

- Le risque pour la santé lié au radon est une exposition à long terme. Santé Canada recommande de réduire les concentrations élevées dans un délai de 1 à 2 ans.
- Une solution temporaire pour réduire les concentrations élevées consiste à ouvrir une fenêtre pour augmenter le flux d'air dans la maison.
- Un [professionnel certifié par le PNCR-C](#) doit être consulté pour atténuer les concentrations élevées de radon — toutes les maisons peuvent être réparées.
- Santé Canada recommande de réparer les maisons dont la concentration de radon est supérieure à 200 Bq/m<sup>3</sup>.

## PARLER À VOTRE PROPRIÉTAIRE

Demandez à votre propriétaire s'il a effectué une mesure du radon au cours des cinq dernières années. Dirigez-le vers [ACSTR.ca](http://ACSTR.ca) ou [occupetoiduradon.ca](http://occupetoiduradon.ca) s'il n'est pas familier avec le radon. Faites-le savoir qu'il existe **des campagnes communautaires et des programmes nationaux qui soutiennent le dépistage du radon et les rabais sur les mesures d'atténuation** (voir [occupetoiduradon.ca](http://occupetoiduradon.ca)).

La plupart des provinces et territoires ont des lois sur les logements qui obligent les propriétaires à s'assurer que les résidences sont habitables et conformes aux normes de santé, de sécurité, de logement et d'entretien — [voir le rapport de l'ACDE sur la loi et la politique en matière de radon](#).